

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

29 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 29 avril 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 29 avril 2024

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Approuvant ajustement honoraire ingénieurs
4. Approuvant ajustement honoraire architectes
5. Approuvant soumission pour le laboratoire
6. Approuvant la signature de l'entente de location du Café du havre avec Michael Côté
7. Engagement d'un employé de voirie
8. Période de questions ;
9. Levée de l'assemblée.

2024-04-86

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 29 avril 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-04-87 MANDAT À LA FIRME TÉTRA TECH — RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX — AJUSTEMENT D'HONORAIRES

Considérant que les budgets d'honoraires supplémentaires qui ont été imputés aux tâches non incluses à l'offre de service initiale sont les suivantes :

Accompagnement PRACIM	1 425 \$
Gestion des sols contaminés (plans et devis)	2 150 \$
Interventions dans le garage existant (mécanique et électrique)	1 515 \$
Surveillance des travaux (sols contaminés)	1 750 \$
Dépenses	165 \$
Honoraires (excluant les taxes)	7 005 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Tétra Tech pour la poursuite des travaux supplémentaires pour une somme de 7 005 \$ et plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-04-88 MANDAT À LA FIRME RIVE ARCHITECTURE — RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX — AJUSTEMENT D'HONORAIRES

Considérant que le budget d'honoraires avait été établi en fonction du budget de construction d'avant-projet dont l'estimation était de 652 311 \$ avant axes ;

Considérant que divers éléments ont été ajoutés au projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Rive Architecture pour la poursuite des travaux supplémentaires pour une somme de 14 380 \$ et plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-04-89 MANDAT AU LABORATOIRE LER inc.
– RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX –
CONTRÔLE QUALITATIF

Considérant que la municipalité requière les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et diverses tâches concernant la construction du bureau municipal de Grosses-Roches ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le laboratoire LER inc. pour une somme de 18 474 \$ plus les taxes applicables concernant le contrôle qualitatif des sols et matériaux et la traçabilité et contrôle des sols contaminés.

ADOPTÉE

2024-04-90 AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LA
LOCATION DU CAFÉ DU HAVRE

Considérant que la municipalité a accepté de louer le Café du Havre du 1^{er} mai au 30 septembre 2024 à M. Michael Côté pour l'exploitation d'un petit restaurant ;

Considérant que M. Côté a fourni les preuves d'assurances et s'engage à payer les locations d'avance de mai à septembre ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente avec M. Michael Côté pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2024-04-91 EMBAUCHE DE M. GILLES BILODEAU À TITRE DE
JOURNALIER DE MAI À SEPTEMBRE 2024

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier afin d'assurer les opérations d'entretien des rues et routes de la municipalité et autres tâches;

Considérant que M. Gilles Bilodeau a démontré de l'intérêt à occuper de poste pour la période de mai à septembre 2024;

Considérant qu'il a de l'expérience et les aptitudes requises pour effectuer les tâches demandées;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve l'embauche de M. Gilles Bilodeau à titre de journalier pour la période de mai à septembre 2024 et plus si le besoin est là. Le taux horaire a été fixé par résolution en début d'année pour le poste de journalier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-04-92 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 40.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 29 avril 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date

